

**DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ, RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS,
ACCEPTATION DES RISQUES ET CONVENTION D'INDEMNISATION
EN SIGNANT LE PRÉSENT CONTRAT, VOUS RENONCEZ À OU ABANDONNEZ
CERTAINS
DROITS LÉGAUX, Y COMPRIS LE DROIT DE POURSUIVRE EN JUSTICE OU
DE PRÉTENDRE À UNE COMPENSATION SUITE À UN ACCIDENT**

**VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CE
DOCUMENT !**

Initiales du client

Nom	Nom de famille	Prénom	Initiale(s) du second prénom	
Adresse	Rue			
	Ville		Province/État	Code postal
Adresse électronique			Téléphone	
			Domicile	Travail
Date de naissance	Année	Mois	Jour	Âge
Dates de sortie	Année	Mois	Jour	pour
	Année	Mois	Jour	Année
				Mois
				Jour

POUR : TAMARACK ALPINE ADVENTURES INC., exerçant à POWDER CREEK LODGE, SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DE LA PROVINCE DE COMBIE-BRITANNIQUE, HIGH TERRAIN HELICOPTERS LTD., et ses directeurs, cadres, employés, guides, agents, agents indépendants, sous-traitants, représentants, ayants droit et cessionnaires (tous ceux auxquels il est fait référence par la suite sous la dénomination « les renoncataires »)

DÉFINITION

Dans le cadre dudit contrat, le terme « **activités en milieu sauvage** » inclut, mais sans se limiter à celles-ci, les activités suivantes : ski alpin, ski nordique, télémark, surf des neiges, randonnée pédestre, randonnée à skis, alpinisme, escalade de rocher, escalade de glace, expéditions, randonnée de haute montagne, escalade glaciaire, et tous les activités, services et utilisation des équipements fournis ou mis à disposition par les renoncataires comprenant les séances ou cours d'initiation et d'enseignement, le transport, l'hébergement, la nourriture et la boisson, l'approvisionnement en eau, et tous les déplacements utilisant des hélicoptères, d'autres types d'aéronefs, des dameuses, des motoneiges ou d'autres types de véhicules.

ACCEPTATION DES RISQUES – AVALANCHES, TERRAIN ALPIN, CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES EN MILIEU SAUVAGE

Je suis pleinement conscient que la participation aux activités en milieu sauvage comporte de nombreux risques et dangers. Des avalanches se produisent fréquemment sur le terrain où se déroulent des activités en milieu sauvage et peuvent être provoqués par des forces naturelles ou des personnes se déplaçant sur le terrain. Je suis pleinement conscient que les renoncataires peuvent ne pas être en mesure de prévoir si le terrain est sûr ou si une avalanche est susceptible de se produire. Le terrain où se déroulent les activités en milieu sauvage est non contrôlé, non balisé, non surveillé, et présente de nombreux risques et dangers, en plus du risque d'avalanches. Ceux-ci peuvent inclure les éléments suivants, sans toutefois s'y limiter : corniches ; crevasses ; falaises ; arbres, puits d'arbres, souches d'arbres ; chute de bois mort ; ruisseaux ; rochers ; chute de pierres, blocs de rochers ; trous et dépressions au-dessous ou au-dessus de la surface de la neige ; conditions d'enneigement variables et difficiles ; conséquences de l'altitude sur la santé, notamment œdème pulmonaire et œdème cérébral ; défectuosité du matériel ; rencontres avec des animaux domestiques et sauvages ; chocs ou collision avec d'autres personnes, animaux, matériels, ou objets ; se perdre ou être séparé de son groupe ou de son guide ; négligence de la part d'autres personnes ; et **NÉGLIGENCE DE LA PART DES RENONCIATAIRES, COMPRENANT NOTAMMENT LE MANQUEMENT DES RENONCIATAIRES À PRENDRE DES MESURES DE PROTECTION OU À ME PROTÉGER CONTRE LES RISQUES ET LES DANGERS INHÉRENTS AUX ACTIVITÉS EN MILIEU SAUVAGE.** Les communications en terrain alpin peuvent être difficiles et, en cas d'accident ou de maladie, les opérations de sauvetage, le traitement médical et l'évacuation peuvent ne pas être disponibles ou être retardés. Les conditions météorologiques en milieu alpin sont parfois extrêmes et peuvent changer rapidement et sans avertissement.

JE SUIS PLEINEMENT CONSCIENT DES RISQUES ET DES DANGERS LIÉS AUX ACTIVITÉS EN MILIEU SAUVAGE ET J'ACCEPTÉ LIBREMENT ET ENTIÈREMENT TOUS CES RISQUES ET DANGERS, AINSI QUE L'ÉVENTUALITÉ DE PRÉJUDICES CORPORELS, DÉCÈS, DOMMAGES MATÉRIELS OU PERTES RÉSULTANT DE CEUX-CI.

AVIS AUX PERSONNES PRATIQUANT LE SURF DES NEIGES ET LE TÉLÉMARK - RISQUE AGGRAVÉ

À la différence des systèmes de chaussures ou de fixation pour le ski alpin, les systèmes de chaussures de surf des neiges et certains systèmes de chaussures ou de fixations employés pour le télémark ne sont pas conçus ou ne sont pas prévus pour se déclencher et ne se détacheront pas dans des circonstances normales, ce qui augmente par conséquent le risque de ne pas survivre à une avalanche.

ÉVACUATION NON PROGRAMMÉE OU EN URGENCE, OPÉRATIONS DE SAUVETAGE OU DE PREMIERS SECOURS

Je prends acte et accepte que toutes les dépenses liées à une évacuation non programmée ou en urgence, des opérations de sauvetage ou de premiers secours seront de ma responsabilité et ne seront pas couvertes par les renoncataires.

AVIS AUX PERSONNES EFFECTUANT UNE ACTIVITÉ SANS GUIDE

1. Toutes les activités effectuées à Powder Creek Lodge s'effectueront dans leur totalité sans guide. Les services de guides professionnels ne seront pas assurés par les renoncataires.
2. Le fait de ne pas avoir recours aux services d'un guide professionnel est susceptible d'augmenter les risques et les dangers inhérents aux activités en milieu sauvage.

3. Les personnes effectuant une sortie sans guide doivent être expérimentées en matière de courses de randonnée alpine, d'activités en terrain propice aux avalanches et en terrains glaciaires. Il est de la responsabilité des personnes effectuant une sortie sans guide de se renseigner sur la nature et le degré de difficulté du terrain de Powder Creek Lodge et de s'assurer que tous les membres du groupe effectuant la sortie sans guide sont capables d'effectuer une randonnée sur un terrain de ce type.
4. Les personnes effectuant une sortie sans guide doivent être complètement autonomes, expérimentées et capables de suivre un itinéraire en milieu alpin, d'évaluer la stabilité de la neige, de mener des opérations de sauvetage en avalanche, ainsi que de procurer les premiers secours.
5. Il incombe aux personnes effectuant une sortie sans guide d'effectuer leurs propres sessions d'entraînement avec les appareils de recherche de victime d'avalanche et de s'assurer que tous les membres de leur groupe sont expérimentés et aptes à effectuer des opérations de sauvetage en avalanche.
6. Toutes les personnes effectuant une sortie sans guide doivent posséder l'équipement suivant et savoir parfaitement l'utiliser :
 - Appareils de recherche de victime d'avalanche
 - Pelles de déneigement
 - Sonde d'avalanches
 - Cartes topographiques
 - Matériel de premiers soins
 - Équipement de communication d'urgence
7. L'équipement de communication d'urgence peut être fourni par Powder Creek Lodge, il est cependant de la responsabilité des personnes effectuant une sortie sans guide de s'assurer que toutes ces radios sont opérationnelles et que les radios de secours sont fournies par le groupe. Les communications radio en terrain alpin peuvent être difficiles ou s'avérer impossibles.
8. Powder Creek Lodge peut charger un gardien de refuge d'aider au fonctionnement et à l'entretien du refuge. Le gardien du refuge n'est pas autorisé à fournir des services de guide ou de conseils aux personnes effectuant une sortie sans guide. Sur invitation des personnes effectuant une sortie sans guide, le gardien du refuge peut se joindre à elles pour une randonnée, cependant en aucun cas le gardien ne peut jouer le rôle de guide pour les personnes effectuant une sortie sans guide.
9. Les personnes effectuant une sortie sans guide doivent déposer un plan d'itinéraire journalier au refuge chaque matin avant le départ.
10. Les personnes effectuant une sortie sans guide sont responsables de la mise à jour d'un programme d'appels comme convenu au préalable avec Powder Creek Lodge.

DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ, RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS ET CONVENTION D'INDEMNISATION

En contrepartie du fait que les renoncitaires m'autorisent à participer à des activités en milieu sauvage telles que définies et reconnues dans ledit contrat, et en contrepartie à titre onéreux et valable, j'accepte par le présent document ce qui suit :

1. **DE RENONCER À TOUTE RÉCLAMATION** que j'ai ou serais susceptible d'avoir à l'avenir à l'encontre des renoncitaires et **DE DÉGAGER LES RENONCIATAIRES** de toute responsabilité pour toutes pertes, dommages, dépenses ou blessures, y compris le décès, dont je suis susceptible d'être victime, ou dont mes plus proches parents pourraient être affligés en raison de ma participation aux activités en milieu sauvage, EN RAISON DE QUELQUE CAUSE QUE CE SOIT, Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE, LA RUPTURE DU CONTRAT, OU LA VIOLATION D'UNE QUELCONQUE OBLIGATION DE DILIGENCE PRÉVUE PAR LA LOI OU AUTRE, NOTAMMENT TOUTE OBLIGATION DE DILIGENCE EXIGIBLE DANS LE CADRE DE LA **LOI SUR LA RESPONSABILITÉ DES OCCUPANTS**, R.S.B.C. 1996, c. 337, DE LA PART DES RENONCIATAIRES, ET INCLUANT EN OUTRE LE MANQUEMENT DE LA PART DES RENONCIATAIRES À PRENDRE DES MESURES DE PROTECTION OU À ME PROTÉGER CONTRE LES RISQUES ET LES DANGERS INHÉRENTS AUX ACTIVITÉS EN MILIEU SAUVAGE DONT IL EST FAIT MENTION CI-DESSUS.

2. DE TENIR FRANC DE TOUT PRÉJUDICE ET D'INDEMNISER LES RENONCIATAIRES pour tout dommage matériel ou préjudice corporel subi par une quelconque tierce partie et résultant de ma participation aux activités en milieu sauvage.
3. Ledit contrat entrera en vigueur et aura force exécutoire sur mes héritiers, proches parents, exécuteurs testamentaires, administrateurs, ayants droit et représentants, en cas de décès ou invalidité me concernant.
4. Ledit contrat et tous les droits, responsabilités et obligations liés aux relations entre les parties concernées par ledit contrat seront régis et interprétés uniquement et exclusivement selon les lois en vigueur dans la province de Colombie-Britannique.
5. Toute procédure concernant les parties impliquées dans ledit contrat devra être intentée uniquement dans la province de Colombie-Britannique et relèvera de la compétence exclusive des tribunaux de la province de Colombie-Britannique.

En acceptant les clauses dudit contrat, je ne me réfère à aucune observation ou déclaration orale ou écrite effectuée par les renoncitaires en ce qui concerne la sécurité des activités en milieu sauvage, autre que ce qui est formulé dans ledit contrat.

JE CONFIRME QUE J'AI LU ET COMPRIS LEDIT CONTRAT AVANT DE LE SIGNER, ET QUE JE SUIS PLEINEMENT CONSCIENT QU'EN SIGNANT LEDIT CONTRAT JE RENONCE À CERTAINS DROITS LÉGAUX QUE MOI-MÊME OU MES HÉRITIERS, PROCHES PARENTS, EXÉCUTEURS TESTAMENTAIRES, ADMINISTRATEURS, AYANTS DROITS ET REPRÉSENTANTS PEUVENT AVOIR PAR RAPPORT AUX RENONCIATAIRES.

Signature du témoin
Nom en lettres majuscules du témoin

Signature du client
Nom en lettres majuscules du client
Date

Signature du parent ou du tuteur si le client a moins de 19 ans